



Online-Ausgabe

La Liberté
1705 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Internet
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
UUpM: 117'000
Page Visits: 685'018



Auftrag: 1094416
Themen-Nr.: 138.004

Referenz: 68896833
Ausschnitt Seite: 1/2

15.03.2018

La 100e tournée du cirque Knie démarre à Rapperswil (SG)

15.03.2018

La tournée 2018 du Cirque Knie, intitulée "Formidable!", a débuté jeudi soir à Rapperswil (SG), fief de la dynastie Knie. Près de 330 représentations sont agendées dans toute la Suisse jusqu'au 18 novembre à Lugano.

Le Knie introduit un spectacle de drones. Une première mondiale dans un cirque, selon lui. Ce sont les héritiers de la famille, Franco Knie Jr, sa femme et son fils, qui sont aux manettes d'une présentation de danse et lumières haute en couleurs où la modernité se marie à la tradition.

Marie-Thérèse Porchet accompagnera une nouvelle fois le spectacle en Suisse romande et au Tessin. En Suisse alémanique, c'est Helga Schneider qui fait son show, indique le cirque Knie jeudi.

Au total, 38 artistes de 11 pays proposent des numéros. La palette va du dressage de chevaux à la voltige en passant par la magie.

La 100e

Après deux jours dans son fief de Rapperswil, la troupe rejoindra Schaffhouse et près d'une quarantaine de villes dans toute la Suisse. Les quelque 230 collaborateurs du cirque feront une première incursion en Suisse romande les 21 et 22 juin à Delémont, du 23 au 25 à La Chaux-de-Fonds et du 26 au 29 à Neuchâtel.

Ils reviendront de ce côté de la Sarine dès le 23 août. Le spectacle sera alors présenté à Genève, puis dans les autres villes romandes. Il s'agit de la 100e tournée du cirque. C'est toutefois l'an prochain que le Knie marquera le coup, lors du centenaire de la première tournée, a précisé une porte-parole à l'ats. C'est en effet en 1919 que celle-ci avait été lancée.

Dépôt d'une pétition

Les défenseurs des animaux ont saisi l'occasion du début de la tournée du Knie pour déposer une pétition, forte de 70'676 signatures, demandant d'interdire les animaux sauvages dans les cirques et les spectacles de variétés. Le Knie n'est cependant pas le premier visé.

Selon l'organisation Pro Tier et les fondations Tier im Recht et Quatre Pattes, le cirque de Rapperswil est sur la bonne voie. Il a renoncé aux fauves, et les éléphants ont quitté la piste en 2016. "La tendance est claire: de plus en plus de cirques renoncent volontairement aux animaux sauvages", se réjouit Barbara Kerkmeer, de Pro Tier.

Une provocation

Au contraire, les cirques Gasser-Olympia et Royal présentaient encore des fauves dans leurs spectacles l'année dernière. Une "provocation", dit Mme Kermeer.

Des organisations de protection des animaux ont porté plainte contre ces deux cirques en 2016 et 2017. Une procédure est en cours dans le canton de Berne, l'autre ayant été classée dans le canton de St-Gall car aucune infraction pénale n'a été constatée, ont rappelé les pétitionnaires lors d'une conférence de presse à Zurich.

Le combat n'est donc pas terminé, d'où le texte remis jeudi au Conseil fédéral. Ses signataires invitent le



Online-Ausgabe

La Liberté
1705 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Internet
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
UUpM: 117'000
Page Visits: 685'018



Auftrag: 1094416
Themen-Nr.: 138.004

Referenz: 68896833
Ausschnitt Seite: 2/2

gouvernement "à prendre au sérieux les préoccupations scientifiquement fondées concernant la détention d'animaux sauvages dans les cirques". Les besoins naturels des animaux sauvages ne peuvent pas être satisfaits dans les cirques.

ats

UNE LIBERTÉ ABSOLUE!

Toute l'actualité de La Liberté sur vos supports numériques dès Fr. 9.- /mois !

15.03.2018

Pour l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques

15.03.2018

Une pétition demandant l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques a été déposée jeudi après-midi à Berne munie de 70'676 signatures. En Europe, 26 pays ont déjà instauré des restrictions ou des interdictions.

La pétition "Non aux animaux sauvages dans les cirques" a été lancée par l'organisation "Pro Tier" et les fondations "Tier im Recht" (Animaux dans le droit) et "Quatre Pattes". Elle demande au Conseil fédéral d'interdire la détention d'animaux sauvages dans les cirques et les spectacles de variétés.

Le texte invite le gouvernement "à prendre au sérieux les préoccupations scientifiquement fondées concernant la détention d'animaux sauvages dans les cirques". Il demande "d'instaurer enfin une interdiction depuis longtemps nécessaire" dans les cirques suisses et d'établir une liste des animaux interdits. Plus la liste est longue, mieux c'est.

Les besoins naturels des animaux sauvages ne peuvent pas être satisfaits dans les cirques, ont affirmé les pétitionnaires lors d'une conférence de presse à Zurich. La grandeur des cages, les changements constants de lieu, la proximité avec les hommes et le maintien avant et après les tournées restent problématiques.

Restrictions et interdictions en Europe

Il existe déjà des interdictions ou des restrictions dans 26 pays européens concernant la détention d'animaux sauvages ou même de toutes les espèces animales dans les cirques. Tandis qu'en Suisse, les cirques sont même autorisés à détenir des animaux sauvages sur des surfaces plus petites que les zoos.

Les pétitionnaires n'ont pas choisi ce jeudi par hasard pour déposer leur pétition: c'est aussi ce soir que le cirque Knie débute sa tournée à Rapperswil (SG). Ce cirque "est sur la bonne voie", selon Barbara Kerkmeer, de "Pro Tier". L'organisation discute depuis plusieurs années avec les responsables de Knie.

Le cirque Knie a renoncé depuis longtemps aux fauves dans ses programmes. Les éléphants ont disparu de la piste depuis 2016. La tendance est claire, de plus en plus de cirques renoncent volontairement aux animaux sauvages, se réjouit Barbara Kerkmeer.

"Une provocation"

En Suisse, les cirques Gasser-Olympia et Royal ont encore présenté des spectacles avec des fauves l'année passée. Une "provocation", selon Barbara Kerkmeer.

Des organisations de protections des animaux ont déposé des plaintes contre ces deux cirques en 2016 et 2017. Une procédure est toujours en cours dans le canton de Berne, l'autre a été classée dans le canton de St-Gall car aucune infraction pénale n'a été constatée.

ats

UNE LIBERTÉ ABSOLUE!

Toute l'actualité de La Liberté sur vos supports numériques dès Fr. 9.- /mois !